



COMMUNE DE FOUQUIERES LEZ LENS

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2010



PRESIDENT : BOUCHEZ M. Maire

PRESENTS : HOCHART D. BERTIN A. CHAUDAUDRA E. SZAT S. HENOT D. MACIAZEK C. FLAMENT A. PAW R. Adjoints – BIELKIN L. SYS M. BEKAERT P. VANEECKE M.A. HERMEL J.L. WARNEZ M. ABRAHAM J.C. MOLEND A E. THIRION J.P. HERMAND J. PRZYBOROWSKI B. Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES : BOUKHATEB N. DEGAND D. JAROSZ S. BELHAJ M. Conseillers Municipaux ont donné procuration

ABSENTS : MONTEVILLE G.M. FAVIER E. DARCHEVILLE F. VANTOURNHOUDT A. BUYCK I. Conseillers Municipaux

SECRETAIRE: MOLEND A E. Conseillère Municipale

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.



ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Désignation d'un avocat Commune de Fouquières-Lez-Lens contre Mr Hanon Franck
- Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité
- Mission de contrôle technique des travaux d'extension du dortoir de l'Ecole Jules Ferry
- Mission de coordination SPS des travaux d'extension du dortoir de l'Ecole Jules Ferry
- Mission de coordination SPS des travaux de rénovation de l'immeuble sis 26 et 28 rue Pasteur
- Mission de contrôle technique des travaux de rénovation de l'immeuble sis 26 et 28 rue Pasteur
- Mission de contrôle technique des travaux d'extension de la Salle Ziarkowski
- Mission de coordination SPS des travaux d'extension de la Salle Ziarkowski
- Acte d'occupation temporaire d'un immeuble sis 110 rue du Général Leclerc
- Remboursement d'un sinistre.

TRANSFERT DE GARANTIES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le transfert des garanties d'emprunts accordées au CAL PACT des Régions d'ARRAS, SAINT-POL et de LENS, au profit du PACT du Pas-de-Calais.



Ces garanties étaient destinées au financement de la réhabilitation de 17 logements rue Jean-Jacques Rousseau et des acquisitions réhabilitations des logements sis 6 rue de la Liberté, 23 rue Henri Leclercq et 26 rue Victor Hugo.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire a rappelé que le Plan Local d'Urbanisme prévoyait sur la parcelle cadastrée AE 744 un emplacement destiné à la réalisation d'une voie de désenclavement.

Après l'enquête publique concernant la modification simplifiée du plan local d'urbanisme, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer cet emplacement pour faciliter l'implantation de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

ACQUISITION D'UN IMMEUBLE :

Dans le cadre de la politique engagée depuis plusieurs années visant à assurer le maintien de l'existant ou la reconstruction, la recherche de l'équilibre de l'habitat en rétablissant la mixité sociale et en favorisant la création d'équipement public, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir l'immeuble sis 43 rue de la Liberté moyennant le prix fixé par les services fiscaux soit 150 000 €.

ACQUISITION D'UN BIEN SANS MAITRE :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le transfert dans le domaine communal, du terrain cadastré AB 205 faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté. Celui-ci constitue un bien sans maître proprement dit. L'Article 713 du Code Civil modifié par la Loi du 13 août 2004 stipule que « les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés ».

TARIFS DE LOCATION DES SALLES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter de 1 % à compter du 1^{er} janvier 2011 les tarifs de location des salles Tanière, Ziarkowski et Salle des Fêtes.

TARIFS DES CONCESSIONS.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter de 1 % à compter du 1^{er} janvier 2011, les tarifs des concessions au cimetière.



TARIFS APPLICABLES AU COLUMBARIUM

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter de 1 % à compter du 1^{er} janvier 2011, les tarifs applicables au columbarium.

ANIMATION INTERCLASSES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter de 1 % à compter du 1^{er} janvier 2011, les tarifs de l'animation interclasses.

FIXATION DES LOYERS DES IMMEUBLES APPARTENANT A LA COMMUNE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter de 1 % les loyers des immeubles appartenant à la commune, à compter du 1^{er} janvier 2011.

SUBVENTION AUX ENFANTS CONTINUANT LEURS ETUDES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter de 1 % les bourses aux enfants continuant leurs études, pour l'année scolaire 2010-2011.

NOEL 2010

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de prendre en charge les frais afférents au Noël des enfants des écoles primaires et maternelles.